

Chiffres clé du territoire : Midi Pyrénées

- 11 000 établissements employeurs - 100 000 emplois, soit 11 % des effectifs salariés dans la région
- 83 % des établissements employeurs de l'économie sociale et solidaire de la région sont des associations.
- 13 % des établissements employeurs de l'économie sociale et solidaire de la région sont des coopératives.

Identité :

2002

- En novembre 1997, quelques artistes et compagnies artistiques du monde circassien se sont installés à la Grainerie, ancien hangar de stockage de graines à Balma. Ils ont alors signé un bail précaire avec une filiale immobilière privée. Au fil du temps, d'autres compagnies les y ont rejoints, la notoriété du lieu a grandi, et des partenariats institutionnels se sont mis en place. En 2002, ce groupe d'artistes a décidé de se constituer en association de clarifier leur projet et d'avoir une meilleure visibilité, notamment par la création d'un centre de développement régional basé en agglomération toulousaine ; la Grainerie est née. La Communauté d'agglomération du Grand Toulouse a alors inscrit ce projet comme prioritaire dans son contrat. Après plusieurs déménagements, l'équipe de la Grainerie devrait s'installer dans leurs locaux définitifs au printemps 2010.
- Association, rassemblant structures adhérentes. • Salariés : 12 (dont 8 contrats aidés)
- Domaines d'activité : Les arts du cirque.
- Territoire d'action : agglomération de Toulouse, Midi-Pyrénées, Aragon et Catalogne.
- Foncier : actuellement, espaces provisoires mis à disposition par l'agglomération de Toulouse : 2 chapiteaux, 1 hangar et des préfabriqués hébergeant les bureaux de 6 structures permanentes.
A partir du printemps 2010, location à l'agglomération de Toulouse (loyer non fixé) d'une parcelle de 11 500m² comprenant 1 bâtiment de 3000 m² au sol (1 salle d'entraînement, 1 grand volant, 4 studios, 3 salles de création, 1 salle de spectacle, 1 espace de fabrication et de stockage, 1 hall d'accueil, des bureaux...), et 1 esplanade (hébergement des équipes de passage en caravanes et gîtes, parking de véhicules et stockage de décors en conteneurs).
- Budget : 1.18 millions d'€ (80% de subventions : Eropé, Etat, Région, Département, Communauté urbaine de Toulouse, Ville de Balma et Ville de Toulouse ; 20% : billetterie spectacle, action de médiation-formation, loyers des sous-locations).
- Fonctions : - Représentation et animation d'un réseau
- Accompagnement des porteurs de projets
- Hôtel d'activité
- Pépinière
- Centre de ressource

Taille du pôle : 5/5

Niveau de structuration : 5/5

Actions :

- Objectifs :
Gérer et animer le lieu La Grainerie,
Développer les Arts du cirque et du spectacle vivant.
- Réalisation :
- Favoriser le développement des projets, soutenir et accompagner les artistes et les professionnels du cirque et de l'itinérance : mutualisation d'espace de travail (mise à disposition des adhérents d'une salle d'entraînement, d'espaces de création, de construction de décors...), hôtel d'activité (hébergement de 6 structures permanentes), pépinière des arts du cirque toulousaine, accompagnement technique des compagnies accueillies en création (conseil-orientation, formations, aide à la diffusion du spectacle...).
- Enchanter le territoire, dialoguer avec la population et créer du lien social : répétitions publiques, spectacle, rencontres et échanges avec des artistes, stages de sensibilisation ou de perfectionnement de techniques de cirques, rencontres croisées autour des arts du cirque (cirque /photo...).
- Renforcer la filière des arts du cirque par une plateforme mutualisée : développement du projet **Circ que O ! Pyrénées** (projet construit par la Grainerie et 7 partenaires associatifs et institutionnels dans le cadre du Programme européen de coopération transfrontalière Espagne, France, Andorre 2009/2011) qui vise à créer une plateforme innovante permettant l'émergence d'une filière cirque de renommée internationale sur l'espace Pyrénées Méditerranée.
- En projet :
- Lancement du dispositif « Un deuxième chance par les arts du cirque » : chantier d'insertion par les arts du cirque pour les jeunes de 16 à 25 ans ; durée de l'accompagnement : 1 ans.

Bilan

- Points fort :
- Savoir-faire certains en matière de partenariat et de co-construction de projet.

Documents joints : • Projet « une deuxième chance par les arts du cirque » • Projet « Circ Que O !